



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Confirmation de l'engagement de l'État en faveur de la « Cité du Théâtre »

Question écrite n° 94

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster rappelle à Mme la ministre de la culture que la création de la « Cité du Théâtre » a été annoncée par François Hollande, le 24 octobre 2016. Trois institutions culturelles majeures : l'Odéon-Théâtre de l'Europe, la Comédie-Française et le Conservatoire national supérieur d'art dramatique, s'installeront sur le site actuellement occupé par les ateliers des décors de l'Opéra national de Paris, boulevard Berthier à Paris. Ce projet, qui a déjà fait l'objet d'études de la part d'un cabinet d'architecte, offrira à chaque institution les espaces de représentation et de répétition dont elle a besoin, et notamment la salle modulable que recherche la Comédie-Française depuis plus de 30 ans, mais également des espaces mutualisés et ouverts au public. 5 millions d'euros de crédits d'autorisation d'engagement ont été inscrits au budget 2017. Elle lui demande si elle peut confirmer que l'engagement de l'État en faveur de la « Cité du Théâtre » demeure total et préciser par la même occasion le calendrier de réalisation du projet.

Texte de la réponse

Dans un paysage urbain en pleine mutation, la Cité du Théâtre a un rôle à jouer en tant que site culturel majeur aux plans local, métropolitain et national. Le Président de la République a confirmé l'intérêt du projet de la Cité du théâtre sur le site des Ateliers Berthier, en demandant à ce qu'il permette le développement d'une offre culturelle au profit de tous et un développement des synergies entre les opérateurs présents sur le site, dans le cadre d'un financement optimisé et maîtrisé. La procédure de dialogue compétitif lancée en février est entrée dans sa phase finale à la rentrée dernière et doit aboutir au choix du maître d'œuvre au printemps 2018. Si le site des Ateliers participe à la mémoire du lieu dans le cadre de ce projet de refondation urbaine, il doit concourir à doter ce nouveau quartier d'une identité forte et d'en favoriser la diversité sociale et générationnelle. Le coût d'objectif de l'opération est estimé à 86 M€ HT TDC (toutes dépenses confondues) pour l'opération Cité du théâtre et 59 M€ HT TDC pour l'opération connexe sur le site Bastille. Aussi à ce stade du projet, le coût de ces deux opérations est estimé à 145 M€ HT. Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit 27 M€ en autorisation d'engagement et 7 M€ de crédits de paiement nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour les sites de Berthier et de Bastille. Le calendrier de réalisation du projet est le suivant : Étapes clefs du projet réalisées : lancement de l'étude de programmation en décembre 2014 ; état des lieux, diagnostics techniques, évaluation des potentialités du site de septembre à décembre 2015 ; élaboration et présentation des différents scénarios de février à mai 2016 ; choix du scénario le plus pertinent pour les ateliers Berthier en juin 2016 ; rédaction du programme technique détaillé en vue de la concertation des maîtres d'œuvres pour la réalisation des opérations sur le site Berthier de juin à décembre 2016 ; lancement du dialogue compétitif le 14 février 2017 ; choix des 10 candidats pour la phase 1 du dialogue compétitif en avril 2017 ; choix des 3 candidats pour les phases 2 et 3 du dialogue compétitif en octobre 2017. Étapes clefs du projet restant à réaliser : choix du lauréat en mai 2018 ; études de maîtrises d'œuvre de juin 2018 à juin 2019 ; travaux avec libération progressive des espaces de septembre 2019 à décembre 2022.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2017](#), page 3876

Réponse publiée au JO le : [6 mars 2018](#), page 1892